

Délibération n° 092 du Comité syndical

Présents : 31
Excusés : 19
Absents : 19
Adopté : 30 voix pour

- Séance du 1^{er} juin 2007 -

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Hohefelden

Présidence : Robert GROSSMANN

Secrétaire : Daniel HOEFFEL

Compte administratif 2006

Le Comité syndical, sur proposition du Président, après en avoir délibéré,

Vu le compte de gestion présenté par le Trésorier du Syndicat mixte,

Approuve le compte administratif du Syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg pour l'exercice 2006 tel que figurant au document joint en annexe et dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitres

011 Charges à caractère général	93 529,91 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	202 045,54 €
65 Autres charges de gestion courante	230 000,00 €
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	25 685,77
TOTAL	551 261,22 €

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitres

74 Dotations, subventions et participations	535 000 €
77 Produits exceptionnels	10 900 €
TOTAL	545 900 €

Résultat de l'exercice	- 5 361,22 €
Résultat reporté	44 823,24 €
Résultat cumulé	39 462,02 €

Section d'investissement – Dépenses

Chapitres

20 Immobilisations incorporelles	67 418,88€
21 Immobilisations corporelles	20 114,36 €

TOTAL 87 533,24 €

Section d'investissement – Recettes

Chapitres

10 Dotations, fonds divers et réserves	1 359,96 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	67 816,50 €
040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	25 685,77 €

TOTAL 94 862,23 €

Résultat de l'exercice	7 328,99 €
Résultat reporté	- 67 816,50 €
Résultat cumulé	-60 487,51 €

*Adopté par le Comité syndical
en date du 1^{er} Juin 2007*

Pour extrait conforme

Robert GROSSMANN
Président du Syndicat mixte
pour le SCOTERS